## **RÉSOLUTION IV**

Le Cercle des Présidents de la Conférence des Cours constitutionnelles européennes, réuni à Bucarest les 15 et 16 octobre 2009 pour la Réunion préparatoire du XVème Congrès de la Conférence des Cours constitutionnelles européennes,

Vu l'article 9, alinéa 2, littera c) des Statuts de la Conférence des Cours constitutionnelles européennes, respectivement, les articles 3, 4, et 5 alinéa 3, ainsi que l'article 12, alinéa 4 du Règlement intérieur de la Conférence, portant sur les décisions qui doivent être prises à l'égard du prochain Congrès, organisé et hébergé par la Cour Constitutionnelle de Roumanie,

Entendu les interventions et les propositions des participants à la réunion,

## décide à l'unanimité:

- 1° Le XVème Congrès de la Conférence des Cours constitutionnelles européennes aura lieu à Bucarest, les 23-27 mai 2011 (y compris le programme social).
- 2° Le thème général du XVème Congrès sera : « La justice constitutionnelle : fonctions et relations avec les autres autorités publiques » et il comprendra trois sous divisions, soit :
  - a) les rapports de la Cour constitutionnelle avec le Parlement et le Gouvernement;
  - b) la solution des conflits juridiques de nature organique par la Cour constitutionnelle;
  - c) la mise en application des décisions des cours constitutionnelles.
- 3° La Cour Constitutionnelle de Roumanie élaborera un projet de questionnaire censé souligner les principaux aspects liés aux sujets au-dessus mentionnés et le portera à la connaissance de tous les membres, dans les langues officielles de la Conférence, jusqu'au 15 février 2010. Des propositions, des commentaires ou toutes autres observations sur le questionnaire peuvent être envoyées jusqu'au 15 mars 2010. La variante finale du questionnaire sera, ultérieurement, rédigée par la Cour Constitutionnelle de Roumanie et envoyée à tous les membres de la Conférence jusqu'au 15 avril 2010.

- 4° Les membres rédigeront leurs rapports nationaux dans la langue officielle, ainsi qu'en français ou en anglais, et les enverront à la Cour Constitutionnelle de Roumanie, jusqu'au plus tard le 15 octobre 2010, afin qu'il soit élaboré le rapport général. Tant les rapports nationaux, que le rapport général seront publiés sur le site officiel de la Conférence; avec cette fin, les rapports nationaux, rédigés dans les langues choisies par chaque pays participant, doivent être envoyés en forme électronique.
- 5° Après avoir transmis le questionnaire, la Cour Constitutionnelle de Roumanie désigne un rapporteur général et un nombre de rapporteurs sur les sujets spécifiques qui seront discutés lors du XVème Congrès de la Conférence des Cours constitutionnelles européennes. En outre, la Cour organisatrice est autorisée de proposer au Cercle des Présidents des nominalisations pour les présidents de séance, en tenant compte que les débats du Congrès sur les sujets au-dessus cités se déroulent en séance plénière. A cet égard, les membres de la Conférence peuvent exprimer leur intérêt d'agir en qualité de rapporteur ou de président de séance.
- 6° Les suivants observateurs et invités, proposés par la Cour Constitutionnelle de Roumanie, seront invités au XVème Congrès :
- observateurs : le président de la Cour européenne des Droits de l'Homme et le juge de Roumanie; le président de la Cour de Justice des Communautés européennes et le juge de Roumanie ; le président du Tribunal de première instance des Communautés européennes et le juge de Roumanie; la Commission de Venise du Conseil de l'Europe ; le président de la Conférence des Cours Constitutionnelles de l'Asie : le président de l'Association des Cours Constitutionnelles ayant en Partage l'Usage du Français (ACCPUF); le président de la Conférence des Cours Constitutionnelles utilisant le Portugais ; le président de la Conférence ibéro-américaine de Justice constitutionnelle; le président du Forum sud-africain des juges en chef; le président de l'Union des Cours et des Conseils Constitutionnels arabes ; un représentant de l'Association des cours de Commonwealth et/ou de l'autorité judiciaire suprême du Royaume Uni; le président de la Cour Suprême d'Israël; le président de la Cour Constitutionnelle de Corée; le président de la Commission juridique de l'Assemblée nationale populaire de la République Populaire de Chine; le président de la Cour Constitutionnelle de la République de Kazakhstan; le président de la Cour Constitutionnelle de la République d'Ouzbékistan; le président de la Cour Constitutionnelle de Mongolie; le président du Conseil constitutionnel de l'Algérie.

- invités: le président de la Haute Cour de Cassation et de Justice de Roumanie; le président du Conseil Supérieur de la Magistrature; le procureur général du Parquet auprès la Haute Cour de Cassation et de Justice; les anciens présidents et juges de la Cour constitutionnelle de Roumanie; l'Avocat du Peuple (Ombudsman); des éminents professeurs de droit, des rédacteurs en chef de publications juridiques, d'autres personnalités académiques de Roumanie et d'autres pays.

La liste sera particularisée et, selon le cas, complétée et révisée avant la date du Congrès.

Bucarest, le 15 octobre 2009

Prof.Dr Ioan VIDA

Président